



VILLE de VARENNES-SUR-ALLIER

CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE DE VICHY
DOCUMENT REÇU LE
22 DEC. 2010
VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

COURRIER ARRIVE LE
8657
30 DEC. 2010
MAIRIE DE
VARENNES SUR ALLIER

Extrait du Registre
des Délibérations

N° d'ordre : 03

Dates :

Objet :

- Séance : - 9 DEC. 2010
- Publication : 17 DEC. 2010
- Réception par le représentant de l'Etat : 22 DEC. 2010

CONSEIL MUNICIPAL ;
Soutien et demande de mise en 2 x 2 voies
et en concession autoroutière de la RCEA.

L'an deux mille dix
Le neuf décembre à dix neuf heures trente
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance
publique sous la présidence de

Nombre de conseillers

M. Pierre COURTADON

Étaient présents :

M. M. Mme BELOT, M. CONSTANT, Mlle LABORDE, MM. DISSARD, PENAY, Mme OLIVIER,
MM. ALBERT, PRINET, LABORIE, Mmes ROBERJOT, BRIGNON, M. BONIN, Mme SAUZON,
Mme BARDET, M. FRIAUD, Mlle MARTINANT, Mmes PERICHON, PARRET, M. FOSSE,
Mme ROSELLINI et M. TERRET

En exercice 27

Présents 22

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. GONNINET, PERONNET, Mmes MARRON, CAMUS et M. GIZA.

Votants 26

M. Vincent FOSSE

a été élu Secrétaire

Le MAIRE expose :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre
Montmarault (A71) et Macon (A6), l'état a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011,
une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au
Conseil général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé
dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%,
correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation
de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se
maintenait,

- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements,

- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 - A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par le dysfonctionnement d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son président, et après en avoir délibéré,

DECLARE

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier,

- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'état (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014),

- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

S'ENGAGE à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

ONT VOTE POUR : 26

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

PUBLICATION au R.A.A.

Pour copie certifiée
Conforme à l'original
En Mairie, **31 DEC. 2010**
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire
P. Courtadon
P. COURTADON